

# Visite de reprise



Demandée par :

- L'employeur
- Le salarié en cas de carence



A lieu le jour de la reprise effective du travail et au plus tard dans les 8 jours



Objectif : Vérifier la compatibilité du poste avec l'état de santé du salarié

Le travailleur bénéficie d'un examen de reprise par le médecin du travail après :

- Un congé maternité
- Une absence pour maladie professionnelle
- Une absence de plus de 30 jours pour un accident du travail

**New!**

Une absence de plus de 60 jours pour une maladie ou un accident non professionnel